



NOTE D'INFORMATION

Destinataire(s) : LP et SEP

Objet : Procédure de construction du parcours de l'élève en seconde famille de métiers

Date : 24/02/2022

Dans la perspective d'une orientation plus progressive permettant de construire des parcours de formation personnalisés les plus proches possible de leurs talents et de leurs aspirations, tous les élèves inscrits en seconde famille de métiers bénéficient d'un **accompagnement spécifique au choix de l'orientation pour la poursuite d'études en classe de première**. Pour cela, une grille académique d'aide à l'orientation a été conçue par un groupe d'IEN 2D, de chefs d'établissement et du CSAIO. Cet outil et son utilisation s'inscrivent en étroite cohérence avec la grille d'aide à l'orientation BAC PRO / BTS utilisée en classes de première et de terminale.

Objectifs :

- une **équité de traitement** entre les candidats, quels que soient leurs établissements d'origine, à travers une **procédure harmonisée**
- une **objectivation de l'avis** reposant sur des **critères communs et partagés**
- une démarche réclamant une **approche collective de l'équipe pédagogique**

Utilisation de la grille d'aide à l'orientation en classe de seconde

- **Trimestre 1 :**
 - Pendant les heures de « Consolidation, Accompagnement personnalisé et Accompagnement au choix de l'orientation » (3 heures dont ½ ou 1 heure consacrée à l'accompagnement au choix de l'orientation) l'enseignant présente l'outil aux élèves :
 - Les élèves qui souhaitent poursuivre dans une première BAC PRO non présente dans leur établissement peuvent bénéficier d'un bonus de 500 points sur leur premier vœu si la note de compétences est au moins égale à 15 (compensation du bonus attribué pour une poursuite d'études en classe de première dans le même établissement)
 - Une PFMP dans le secteur envisagé est conseillée.
 - Les élèves s'auto-évaluent
 - Un échange s'instaure entre l'élève et l'enseignant
 - Fin du premier trimestre / mi-semester **l'équipe pédagogique positionne l'élève**
- **Trimestre 2 :**
 - Un retour est fait à l'élève lors des séances d'accompagnement au choix de l'orientation
 - Si la note de l'élève est inférieure à 15/20, un dialogue avec l'élève est nécessaire pour lui indiquer les améliorations à mettre en œuvre afin d'atteindre son objectif. Cela peut être : un meilleur investissement en enseignement général, un travail personnel, une meilleure assiduité, la construction approfondie de son projet...,
 - Les élèves continuent à mesurer leur progrès en s'auto-évaluant
- **Trimestre 3 :**
 - Un retour est fait à l'élève lors des séances d'accompagnement au choix de l'orientation,
 - Les élèves continuent à prendre en compte les conseils de l'équipe pédagogique et mesure leur progrès,
 - À l'issue de la classe de seconde, le conseil de classe procède à un positionnement pédagogique de l'élève en lien avec son projet d'orientation et saisi dans [AFFELNET](#) la note de compétence.